



Fiche Adhésion Individuelle Mineur 2025*



Secteur : _____ Référence Adhérent : _____

☐ Adhésion individuelle (7€) ☐ espèce ☐ Chèque N° reçu : _____

(Pour les mineurs nom et prénom du/des responsable(s) légal (aux))

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____

☐ Écolier ☐ Collégien ☐ Lycéen ☐ Étudiant ☐ Apprenti

Responsables Légaux de l'adhérent mineur

Parent 1 :

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____

Catégorie socio-professionnelle : ☐ Actif ☐ Retraité ☐ Demandeur d'emploi ☐ Etudiant

Revenu : ☐ Imposable ☐ Non imposable

Régime de Sécurité Sociale : ☐ CPAM ☐ MSA ☐ MGEN ☐ RAM ☐ Monaco ☐ Autres

Parent 2 :

Nom : _____ Prénom : _____ Né(e) le : _____

Catégorie socio-professionnelle : ☐ Actif ☐ Retraité ☐ Demandeur d'emploi ☐ Etudiant

Revenu : ☐ Imposable ☐ Non imposable

Régime de Sécurité Sociale : ☐ CPAM ☐ MSA ☐ MGEN ☐ RAM ☐ Monaco

Situation familiale : ☐ Seul ☐ En couple

☐ Sans enfants ☐ Sans enfants

☐ Avec enfants ☐ Avec enfants

Adresse : _____

Téléphones :

Fixe : _____ Portable : _____

E-mail : _____@_____

Quotient familial CAF : _____ (justificatif obligatoire)

Organisme responsabilité civile : _____

Fait à Carros le :

Signature du majeur ou du responsable légal du mineur
précédée de la mention « lu et approuvé ».

* Tous les renseignements demandés sont obligatoires

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR*

TITRE I : REGLES COMMUNES A TOUS LES UTILISATEURS

Respect des lois

Les locaux du Centre Social "La Passerelle" sont un espace de convivialité et de solidarité où la Loi est respectée. Les salariés de l'association ont la responsabilité d'y veiller. Il est rappelé que, conformément aux dispositions de la loi du 10/01/1991, il est interdit de fumer dans les locaux.

Respect des personnes

Conformément aux valeurs de l'association, sont demandés aux utilisateurs :

- la courtoisie, la politesse, le respect envers tous
- une tenue correcte
- un comportement qui ne perturbe pas les activités des autres.

Respect des locaux et des biens

- L'association PARI Mix'Cité met à disposition le mobilier et le matériel nécessaires pour l'organisation des activités, réunions ou permanences, et les utilisateurs doivent en prendre soin. L'usage des téléphones fixes est exclu. Ces mobilier et matériel ne pourront pas sortir des locaux, sauf autorisation de la direction. Leur utilisation est strictement réservée à l'usage fixé.
- La Tisanière n'est accessible que dans le cadre d'une activité le prévoyant, ou en présence d'un salarié de Pari Mix'Cité ou d'un bénévole autorisé par la direction.
- La mise à disposition des locaux, y compris de la Tisanière, n'autorise pas les utilisateurs à se servir des réserves de matériel de bureau, ni des réserves alimentaires de La Passerelle.
- Les photocopies personnelles ne sont pas autorisées.
- L'association PARI Mix'Cité assure l'entretien général de la structure. Toutefois, chaque utilisateur ou groupe est responsable des locaux qui lui sont prêtés et doit les remettre dans leur état initial.
- Les animaux ne sont pas admis dans les locaux, à l'exception des chiens d'aide aux handicapés.

Respect du Règlement Intérieur

Des sanctions pourront être décidées en cas de non-respect, et en fonction de la gravité des faits :

- avertissement verbal par les salariés
- suspension temporaire décidée par le directeur ou la directrice adjointe
- radiation définitive décidée par le Conseil d'Administration conformément aux statuts

*Le règlement intérieur complet est consultable sur simple demande à l'accueil

☐ Je soussigné (e) _____ adhère à l'association PARI MIX'CITÉ "Centre Social La Passerelle" pour l'année 2025 et Je m'engage à respecter, et faire respecter par toute personne à ma charge, le règlement intérieur de l'association.

☐ J'autorise également l'Association PARI Mix'Cité, sans contrepartie financière, à utiliser mon image ainsi que celle de toutes les personnes à ma charge, pour le stockage, la reproduction et la diffusion dans l'ensemble de ses publications, quel qu'en soit le support, ainsi que lors d'expositions publiques de ses activités.

☐ J'autorise également l'Association PARI Mix'Cité à **utiliser mon adresse mail** pour l'envoi d'informations concernant l'activité du centre social « la Passerelle » et de ses partenaires.

Fait à Carros le :

Signature du majeur ou du responsable légal du mineur
précédée de la mention « *lu et approuvé* ».

MENTION LEGALE

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants, de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent.